



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Direction départementale
des territoires

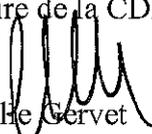
Privas, le 6 juillet 2015

Service urbanisme
et territoires
Energies et Développement Durable

Objet : Commission départementale d'aménagement commercial – Dossier n° 379 –
Extension de la surface de vente du magasin Bricomarché à Davézieux déposé le 4 mai 2015

Je soussignée Isabelle Gervet, adjointe au chef du service urbanisme et aménagement de la DDT de l'Ardèche, secrétaire de la CDAC de l'Ardèche, atteste qu'aucune décision n'a été notifiée à la société TOMVIN dans le cadre de l'instruction du dossier cité en objet avant le 5 juillet 2015 et qu'en conséquence, en application des dispositions de l'article L752-14 du code de commerce, l'autorisation d'aménagement commerciale est accordée pour ce dossier.

La secrétaire de la CDAC


Isabelle Gervet